



REPUBLIQUE FRANCAISE

MAIRIE DE LONGUEVILLE-SUR-SCIE

DEPARTEMENT DE LA SEINE-MARITIME
ARRONDISSEMENT DE DIEPPE

Canton de Luneray

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DE LONGUEVILLE-SUR-SCIE SEANCE DU 4 MAI 2017

L'an deux mille dix-sept, le jeudi quatre mai à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués en date du vingt-huit avril deux mille dix-sept, se sont réunis au lieu habituel de leurs séances, à la Mairie de Longueville-sur-Scie, sous la présidence de Monsieur Olivier BUREAUX, Maire.

Etaient présents : M.HATCHUEL, Mme BOURDON, M.GOUGEON, M.SOULET, M.PETIT, M.DELABARRE, Mme BRUN, Mme MOREL, M.SUEUR et Mme BONNEAU

Etaient absents ayant donné pouvoir : M.FOGT ayant donné pouvoir à M.BUREAUX, Mme MONCHAUX ayant donné pouvoir à M.DELABARRE

Etait absent : Mme OSTYN

* * * * *

Monsieur le Maire ouvre la séance, accueille ses collègues et, conformément à l'article L.2121-15 du C.G.C.T., propose de désigner Mme BOURDON en qualité de secrétaire de séance. Aucune objection n'étant soulevée, cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Il poursuit en sollicitant l'accord des membres du Conseil Municipal pour l'ajout d'un point à l'ordre du jour. En effet, dans la mesure où l'assemblée accepterait le recours à un prêt relai, Monsieur le Receveur a souligné la nécessité d'effectuer une Décision Modificative au budget primitif 2017 afin d'y inscrire la dépense et la recette correspondant au montant du prêt relai. Les membres du Conseil Municipal acceptent cet ajout à l'unanimité.

Monsieur le Maire recueille ensuite l'avis de ses collègues sur le procès-verbal du 13 avril 2017, en s'excusant pour la transmission tardive du document. Messieurs GOUGEON et HATCHUEL précise que ce n'est pas l'étude pour le Pôle d'Echanges qui est conditionnée à la vente de biens communaux mais bien la restructuration des toitures de l'école et de l'ancienne gendarmerie. L'étude est autofinancée. Les remarques étant bien prises en compte, le procès-verbal est validé à l'unanimité par les membres du Conseil Municipal, transmis pour signature et remis à la secrétaire de séance.

PRET RELAI et DECISION MODIFICATIVE

Monsieur le Maire explique qu'à l'issue de la dernière réunion de Conseil Municipal, il avait été évoqué les difficultés financières que la commune rencontrait en attendant le versement des 118 000 € de subventions pour l'école maternelle et de ce fait le recours éventuel à un prêt relai.

Après contacts avec la Région, l'ADEME et le gestionnaire de la réserve parlementaire de Mme Catherine MORIN-DESSAILLY, il apparaît que les versements n'interviendraient pas avant plusieurs mois. La commune a donc pris sollicité les organismes bancaires pour disposer d'offres commerciales pour un prêt relai de 100 000 €.

Monsieur le Maire présente les deux offres obtenues. La proposition du Crédit Agricole étant la plus avantageuse, Monsieur le Maire propose de retenir celle-ci.

Au regard des intérêts, M.HATCHUEL demande à ce que le remboursement de ceux-ci soit trimestriel.

Après délibérations, la proposition de Monsieur le Maire est adoptée à l'unanimité et les membres du Conseil Municipal autorisent Monsieur le Maire à signer tout document afférent au prêt relais du Crédit Agricole pour un montant de 100 000 €.

Comme expliqué en début de séance, Monsieur le Maire rappelle que cette opération comptable doit faire l'objet d'une décision modificative au budget primitif 2017. Il propose donc d'inscrire la somme de 100 000 € au compte 1641 tant en dépense qu'en recette, de prévoir une augmentation de crédit de 640 € correspondant aux intérêts sur le compte 66111 et une diminution des crédits du montant au compte 022 « dépenses de fonctionnement imprévues ». Les dépenses et les recettes seront strictement identiques et l'équilibre budgétaire maintenu.

Après délibérations, les membres du Conseil Municipal acceptent à l'unanimité la proposition de Monsieur le Maire qui fera l'objet de la Décision Modificative n°1.

CONTRAT D'ENTRETIEN DES INSTALLATIONS DE CHAUFFAGE

Monsieur le Maire explique ensuite que dans le cadre de l'entretien des installations de chauffage des bâtiments communaux, trois entreprises ont été consultées : Dalkia, Brunet-Lacheray et la CRAM. Dalkia n'a pas fourni d'offre faute de disponibilité des entreprises de secteur. Les deux autres offres ont donc été présentées lors de la commission travaux du 3 mai dernier. Après étude et comparaison, le contrat de la société Brunet-Lacheray semble le plus intéressant et n'engage la commune que sur un an (trois ans pour la CRAM). En effet, il propose l'offre la plus complète avec l'entretien de la chaudière de la mairie, de l'église, de la trésorerie, du Mille Club, de la maison Madeleine LEFEBVRE, du presbytère, de l'école maternelle, des sous-stations, du ballon d'eau chaude, de la CTA des écoles et de la salle des fêtes, ainsi que la ventilation de la salle des fêtes.

De plus, la société Brunet-Lacheray semble être la plus compétente pour entretenir le réseau de chaleur qu'elle a elle-même installé.

M.DELABARRE s'étonne qu'il n'y ait pas de contrat d'entretien depuis l'installation du réseau. Monsieur le Maire lui répond qu'à l'instar de ce défaut de contrat, la société n'avait pas été mandatée pour les réglages de fin de chantier qui causent aujourd'hui des pannes récurrentes.

Monsieur le Maire rappelle à ses collègues, qu'en termes d'assurance, l'entretien des installations de chauffage réalisé par des professionnels est une obligation.

Après délibérations, les membres du Conseil Municipal acceptent à l'unanimité la proposition de Monsieur le Maire de retenir l'offre de la société Brunet-Lacheray pour un montant de 3 960 € TTC, l'autorisent à signer les documents correspondants mais demandent à ce que les visites sur site soient plus fréquentes, sans augmentation du tarif, au regard des soucis rencontrés récemment avec la chaudière.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire informe ses collègues d'un décalage d'un quart d'heure sur les créneaux de présence au bureau de vote ce dimanche 7 mai afin d'éviter aux conseillers présents sur le dernier créneau d'effectuer trois heures h d'affilée.

Monsieur le Maire propose ensuite à ses collègues de participer à une réunion avec ENEDIS et le SDE, mardi 9 mai à 10h en mairie, au sujet du projet de pose de panneaux photovoltaïques sur la toiture de l'école élémentaire.

Mme BONNEAU rappelle à ses collègues la réunion développement Durable ce même jour à 16h30.

M.SOULET interroge Monsieur le Maire sur la suite donnée à la borne électrique pour la place de la mairie. Monsieur le Maire l'informe que la demande est en cours.

Aucun membre de l'assemblée ne souhaitant plus prendre la parole et l'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 19h34.